

# STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

**Stratégie de gestion des risques environnementaux  
et sociaux (octobre 2016 à mars 2018)**

**SYSTÈME DE FINANCEMENT ET D'ASSURANCES AGRICOLES EN HAÏTI (SYFAAH)**

*Dossier : 4456-32-117 (AT94020)*

Septembre 2016



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



Ministère de l'Agriculture,  
des Ressources naturelles  
et du Développement rural  
(MARNDR)



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>1.0 CONSTATS ET MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
1.1 Vulnérabilités sociales et risques environnementaux.....	1
1.2 Gestion des risques environnementaux et sociaux dans les institutions financières.....	2
<b>2.0 CADRE LÉGISLATIF ET NORMATIF DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX .....</b>	<b>3</b>
2.1 Politiques et stratégies environnementales haïtiennes .....	3
2.1.1 Plan national de gestion des risques et des désastres (2001).....	3
2.1.2 Décret portant sur la gestion de l'environnement et de la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable (2005).....	3
2.1.3 Plan d'action national d'ajustement (2006) .....	4
2.1.4 Document de stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté (2008-2010) .....	4
2.1.5 Politique de développement agricole (2010-2025).....	5
2.1.6 Système national d'évaluations environnementales (2015).....	5
2.1.7 Normes environnementales et sociales internationales.....	5
2.2 Politiques environnementales des bailleurs de fonds du projet SYFAAH.....	5
2.2.1 Affaires mondiales Canada (AMC).....	6
2.2.2 Agence française de développement (AFD) .....	6
2.2.3 Confédération suisse.....	7
2.3 Politiques et normes environnementales des partenaires de réalisation du projet SYFAAH... 7	
<b>3.0 ENJEUX ET LIMITES DU PROJET SYFAAH.....</b>	<b>8</b>
<b>4.0 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS .....</b>	<b>9</b>
4.1 Axe 1 : Développement d'une culture d'entreprise axée sur la gestion des risques environnementaux et sociaux .....	10
4.1.1 Sensibilisation des partenaires et de la population .....	10
4.2 Axe 2 : Renforcement spécifique et ponctuel .....	12
4.2.1 Évaluation des IF et CTG .....	12
4.2.2 Formation des partenaires et CTG.....	12
4.2.3 Mise en place de mesures institutionnelles (IF et MARNDR) .....	13
4.2.4 Mise en place de mesures liées au portefeuille de crédit (IF).....	14
4.3 Axe 3 : Rayonnement .....	14
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>15</b>

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

\$CAN :	Dollar canadien
ACDI :	Agence canadienne de développement international (maintenant AMC)
AFD :	Agence française de développement
AMC :	Affaires mondiales Canada
CaRAPN :	Caribbean Regional Agriculture Policy Network
CCHC :	Centre de Coopération Haïti-Canada
CNSA :	Coordination nationale de la sécurité alimentaire
CTA :	Centre technique de coopération agricole et rurale
CTG :	Conseiller technique en gestion
DDC :	Direction du Développement et de la Coopération
DID :	Développement international Desjardins
DSNCRP :	Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
e-MFP :	Plateforme européenne de microfinance (European Microfinance Platform)
FADQDI :	Financière agricole du Québec – Développement international
FIDA :	Fonds international de développement agricole
FMO :	Société néerlandaise pour le financement du développement
IF :	Institution financière
IICA :	Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
MARNDR :	Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural
MDE :	Ministère de l'Environnement
MICT :	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MINUSTAH :	Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
MPCE :	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
MTPTC :	Ministère des Travaux publics, Transport et Communication
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD :	Objectif de développement durable
OFEV :	Office fédéral de l'environnement (Suisse)
OMD :	Objectif du millénaire pour le développement
OIF :	Office international de la Francophonie
OIT :	Organisation internationale du Travail
ONU :	Organisation des nations unies
PANA :	Plan d'action national d'adaptation
PIB :	Produit intérieur brut
PNGRD :	Plan national de gestion des risques et des désastres
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement
PPA :	Parité du pouvoir d'achat
UE :	Union européenne

## 1.0 CONSTATS ET MISE EN CONTEXTE

### 1.1 Vulnérabilités sociales et risques environnementaux

Haïti fait face à de nombreuses problématiques sociales et environnementales. Classé 163 sur 188 pays selon l'indice de développement humain (PNUD, 2015), 58,6 % de sa population vit sous le seuil de la pauvreté, établi à 2,50 \$US PPA/jour, et 24,7 % sous le seuil de l'extrême pauvreté, établi à 1,25 \$US PPA/jour (PNUD, 2014). De plus, d'importantes carences dans les services essentiels (santé, collecte des déchets, éducation, etc.) sont notables (FIDA, 2010). Les inégalités sociales sont également très présentes : 80 % de la population ne dispose que de 32 % des revenus totaux du pays, traduisant une forte concentration de la population dans les couches à faibles revenus (République d'Haïti, 2007). Les inégalités sont encore plus visibles dans les bidonvilles et les milieux ruraux, où les ménages sont plus souvent victimes d'insécurité alimentaire et ont un moindre accès aux services essentiels de base (République d'Haïti, 2007; PNUD, 2016). Par ailleurs, plus de la moitié de la population est rurale et, parmi celle-ci, 85 % pratique l'agriculture. Le secteur agricole est d'ailleurs un des principaux pourvoyeurs d'emplois en Haïti (FIDA, 2010). Le secteur primaire représente plus d'un quart du produit intérieur brut (PIB) et la production est basée en grande partie sur l'agriculture. Le pays subit également une forte pression démographique qui provoque une urbanisation incontrôlée et anarchique des zones écologiquement sensibles, principalement à Port-au-Prince (ministère de l'Environnement, 2006). La déforestation est un des plus gros problèmes en Haïti : la couverture forestière est évaluée entre 1,4 à 3,5 %, selon les sources, ce qui emmène un lot de complications pour le secteur agricole.

En plus d'un contexte socioéconomique difficile, le pays est très vulnérable aux aléas climatiques de par sa position géographique, directement dans la trajectoire des grands ouragans tropicaux. En fait, Haïti est le troisième pays le plus exposé aux catastrophes naturelles, selon le *Long-Term Climate Risk Index* (Germanwatch, 2016). Malheureusement, pratiquement tous les aspects du développement humain sont affectés par les changements climatiques dans ce pays. Entre autres, ces catastrophes aggravent la fragilité des ressources naturelles, déjà surexploitées. En effet, il y a une déforestation criante en raison de l'utilisation du charbon de bois comme principale source d'énergie : « De l'avis des autorités locales, 90 % des populations des grandes villes comme Hinche, Lascahobas et Belladère, utilisent le charbon de bois pour la cuisson des aliments, sans compter les autres villes haïtiennes. » (MINUSTAH, 2013). Cette déforestation engendre beaucoup d'autres problèmes : perte importante de la biodiversité, stérilisation des terres cultivables, appauvrissement et friabilité des sols, désertification, etc. Par exemple, le département du Centre, qui était, jusque dans les années 1990, un des principaux fournisseurs de la capitale en produits agricoles, doit maintenant importer de la République dominicaine 80 % des produits consommés en raison du déboisement massif et du manque d'infrastructure et de politiques d'encadrement du secteur agricole (MINUSTAH, 2013). Entre 2003 et 2005, les disponibilités alimentaires du pays étaient composées à 43 % de la production nationale, 51 % d'importations et 6 % d'aide alimentaire, alors qu'en 1981 la part des importations n'atteignait pas 19 % (MARNDR, s.d.). En effet, la part du secteur agricole dans le PIB est en déclin depuis plusieurs années : elle est passée de 27 % en 2001 à 22 % en 2013 (MARNDR, 2014). Puisque le pays dépend essentiellement du secteur primaire, la fragilité de l'agriculture et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles affectent aussi la stabilité économique. De plus, les infrastructures sont inadaptées et le pays dispose de peu de fonds pour des investissements publics. La faiblesse du revenu par habitant et du budget national ajoutent à cette fragilité. En somme, la vulnérabilité d'Haïti se caractérise par une exposition importante aux risques climatiques, une sensibilité économique aux chocs exogènes et une faible capacité d'adaptation (Borde et al., 2015). Selon le ministère haïtien de l'Environnement (2006), les zones côtières, les ressources en eau, les sols et l'agriculture sont les éléments les plus vulnérables du pays.

Pour ce qui est des zones côtières, les eaux de ruissellement, les déchets et les sédiments qui proviennent des montagnes se jettent directement sur la côte, puisque les bassins versants sont dénudés par le déboisement, la destruction des mangroves et les constructions anarchiques en milieu

urbain. Enfin, le niveau des eaux a tendance à augmenter, ce qui est dangereux pour les populations avoisinantes, d'autant plus que les villes importantes d'Haïti sont côtières.

Les ressources en eau sont également vulnérables, car l'érosion des terres fait en sorte que les pluies sont néfastes pour les cours d'eau. Ainsi, l'eau de ruissellement, avec tous ses déchets, s'ajoute aux sources non protégées, ce qui les rend inutilisables et raréfie l'eau potable. La pollution des importants bassins versants et la mauvaise gestion des eaux usées ainsi que des déchets domestiques, industriels et agricoles amplifient la fragilité des ressources en eau. Les sécheresses, ayant un impact négatif sur le débit des cours d'eau et sur la nappe phréatique, sont néfastes pour l'agriculture, surtout que le pays a connu d'importantes périodes de sécheresse au cours des deux dernières années. Il est important de noter que 77 % des agriculteurs haïtiens dépendent des eaux pluviales pour irriguer (CNSA, 2014).

Les sols sont également vulnérables en raison des mauvaises pratiques culturales. Haïti est un pays montagneux, dont 63 % des terres ont des pentes supérieures à 20 % (MDE, 2006). La terre arable est donc entraînée vers la mer, ce qui fragilise les sols et en affaiblit la capacité productive. Les facteurs anthropiques (déboisement excessif, constructions anarchiques en milieu urbain et mauvaises pratiques culturales) additionnés aux facteurs naturels (sécheresse, vents et pluies) provoquent également la désertification des terres. De plus, un phénomène de salinisation des sols, dû au défrichage et à une irrigation abondante, rend souvent les sols impropres à l'agriculture. Le ministère haïtien de l'Environnement a d'ailleurs montré dans une étude (2000) que les sols étaient de plus en plus arides à travers tout le pays, et ce, de manière significative. On estime même que 20 à 30 % des terres cultivées sont inaptes à l'agriculture (FIDA, 2010), ce qui a un impact indéniable sur la capacité des agroentrepreneurs d'accroître leur productivité et leur rentabilité malgré des efforts pour accroître l'accès aux facteurs de production, tels que le crédit et les intrants.

L'agriculture, affectée par la vulnérabilité des sols et des ressources en eau, est donc également touchée par les changements climatiques, le déboisement, la dégradation des sols et les mauvaises pratiques agricoles. Autrement dit, la dégradation accélérée de l'environnement nuit directement à la productivité agricole (FIDA, 2010). De plus, les changements au niveau du climat et des caractéristiques saisonnières atteignent les agriculteurs dans leurs méthodes de contrôle des productions. Le principal choc déclaré dans le rapport d'enquête sur les besoins financiers des agriculteurs haïtiens, menée par la CNSA (2014), concerne justement les pluies irrégulières, qui affectent directement le rendement agricole. On spécifie que pour 28 % des agriculteurs, c'est la moitié de la production qui est affectée par ce choc, et pour 43 %, le quart (CNSA, 2014). Le manque de pluie peut également faire démarrer la saison en retard, causant une baisse de rendement et d'énormes pertes de production. Par ailleurs, ce sont autant les cultures de rentes que celles de subsistance qui sont touchées, ce qui a un impact sur la capacité du pays à répondre aux besoins alimentaires de sa population. En outre, l'accès à des services techniques, qui aident à augmenter la productivité agricole, est très limité : près de 80 % des agriculteurs n'ont pas accès à de tels services (CNSA, 2014). Finalement, les pratiques agricoles elles-mêmes nuisent au rendement, telles que l'utilisation inadéquate de produits agrochimiques ou l'utilisation non durable des terres (IICA, CTA et CaRAPN, 2012).

## **1.2 Gestion des risques environnementaux et sociaux dans les institutions financières**

La performance environnementale est de plus en plus présente dans les discours et les pratiques du milieu des affaires et le secteur de la finance ne fait pas exception. Bien qu'à première vue les institutions financières puissent paraître en dehors des problématiques environnementales, leur implication n'est pas banale. En effet, depuis quelques années, le concept de « microfinance verte » a fait son apparition et plusieurs institutions prennent des mesures concrètes dans le but de réduire leurs impacts sociaux et environnementaux. La « microfinance verte » fait justement référence à l'inclusion de principes de durabilité écologique dans les opérations quotidiennes des institutions de microfinance, ainsi que la promotion de pratiques et solutions écologiques (MIX et e-MFP, 2015). De multiples stratégies peuvent être implantées selon les besoins et les moyens de chaque institution. Trois principaux moteurs peuvent amener une institution à prendre ce genre de mesures : la

légitimation (pression externe), la compétitivité (bénéfices économiques et stratégiques) et la responsabilité sociale (Allet, 2012). D'ailleurs, certaines organisations telles que FMO, First for Sustainability, Enclude et Hivos, ont déjà proposé des stratégies et des outils de gestion des risques environnementaux et sociaux spécifiques à la microfinance.

Les institutions financières haïtiennes, quant à elles, ne sont pas outillées en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Pourtant, dans un pays comme Haïti, où l'environnement se dégrade continuellement, il est primordial de sensibiliser les institutions aux problématiques environnementales et sociales pour les amener à prendre des mesures concrètes, d'autant plus que la dégradation environnementale constitue un frein à la capacité des entreprises agricoles à générer une rentabilité suffisante pour devenir un marché porteur pour les institutions financières.

## **2.0 CADRE LÉGISLATIF ET NORMATIF DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

### **2.1 Politiques et stratégies environnementales haïtiennes**

Tel qu'il a été expliqué précédemment, l'état de dégradation de l'environnement en Haïti est très avancé et le pays est très vulnérable aux changements climatiques. Par ailleurs, bien que le cadre institutionnel soit fragile, le pays détient un ensemble de lois et de décrets sur divers aspects environnementaux, tels que l'aménagement du territoire, l'eau, les sols et la biodiversité. À ce niveau, le ministère de l'Environnement fait figure de référence mais la responsabilité est partagée entre plusieurs institutions dont les principales sont le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR), le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), le ministère des Travaux publics, Transport et Communication (MTPTC) et le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE). Les nombreux documents conçus sont souvent méconnus de la population et parfois même inadéquats. Malgré cela, ils démontrent l'importance des questions environnementales et un désir de l'État de répondre aux enjeux présents dans le pays. Ainsi, parmi les nombreux documents élaborés, voici une brève description des plus connus, afin de montrer l'ampleur des mesures proposées.

#### **2.1.1 Plan national de gestion des risques et des désastres (2001)**

Le plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD), élaboré en 2001 par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), vise à consolider la capacité de réponse aux besoins en cas de catastrophes, et ce, à tous les niveaux (local, communal, départemental et central), ainsi que d'agir sur les causes et les facteurs de risques. Le document présente l'organisation, la direction, le contrôle, les différents programmes et le cadre légal dans lequel il s'inscrit.

#### **2.1.2 Décret portant sur la gestion de l'environnement et de la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable (2005)**

En octobre 2005, le gouvernement haïtien a émis le *décret portant sur la gestion de l'environnement et de la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable*, qui définit la politique nationale en la matière. Ce décret présente onze principes pour la gestion du milieu naturel et place huit institutions gouvernementales ainsi que des organisations écologistes en tant qu'organes de référence. Il prévoit aussi la mise en place de nouvelles institutions spécifiquement dédiées à l'environnement (exemple : système national des aires protégées, office national des forêts et des aires protégées, caisse nationale de résidus). Cette politique est transversale et inclut divers éléments, tels que le recyclage des résidus, la mise en place d'aires protégées, l'éducation ou l'accessibilité des ressources. C'est à travers ce décret que le gouvernement intègre dans la

législation haïtienne les principes des accords internationaux signés. De plus, des dispositions punitives sont prévues pour les personnes qui contreviennent aux dispositions du décret.

### **2.1.3 Plan d'action national d'ajustement (2006)**

Le plan d'action national d'ajustement (PANA) est l'outil par lequel l'objectif de développement des capacités d'adaptation aux variations du climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes, promu par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, devrait être atteint. Plus spécifiquement, il définit les mécanismes d'adaptation aux risques et aux impacts du changement climatique. Le PANA est basé sur une méthodologie participative afin de bien répondre aux attentes des diverses communautés, incluant les plus pauvres. Il en ressort une liste hiérarchisée de huit options prioritaires : (i) aménagement des bassins versants et conservation des sols; (ii) gestion des zones côtières; (iii) valorisation et conservation des ressources naturelles; (iv) préservation et renforcement de la sécurité alimentaire; (v) protection et conservation de l'eau; (vi) construction et réhabilitation des infrastructures; (vii) gestion des déchets; et (viii) information, éducation et sensibilisation. Ce plan vise quatre objectifs, soit d'identifier les besoins urgents du pays aux fins d'adaptation et les communiquer aux organismes internationaux de financement pour l'environnement, mobiliser toutes les énergies nationales dans la lutte pour la protection de l'environnement, contribuer à la réduction du niveau de pauvreté des populations vulnérables en vue d'une plus grande capacité d'adaptation aux changements climatiques et contribuer à l'équilibre écologique national et par conséquent régional et mondial (MDE, 2006).

### **2.1.4 Document de stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté (2008-2010)**

Il s'agit d'un document officiel présentant la stratégie nationale en matière de croissance et de réduction de la pauvreté dans le but de répondre aux profondes mutations multidimensionnelles qu'a subi la société haïtienne au cours des deux dernières décennies. Ses piliers prioritaires sont : les vecteurs de la croissance (agriculture et développement rural, tourisme et infrastructures), le développement humain (éducation et formation, santé, eau et assainissement, handicapés, enfants pauvres, jeunesse, VIH/sida et égalité des sexes) et la gouvernance démocratique (justice, sécurité, modernisation de l'État, aménagement du territoire, cadre macro-économique et financement, mise en œuvre et suivi de la stratégie). Ce document présente la dimension environnementale comme transversale et prioritaire : « L'état de l'environnement est tel en Haïti qu'il est illusoire de poursuivre une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté si les problèmes environnementaux ne sont pas abordés de manière globale et inscrits dans une volonté politique réelle de l'État haïtien pour les résoudre. » (République d'Haïti, 2007 : 90). Plus précisément, il y a neuf axes d'intervention en matière d'environnement : (i) amélioration de la gouvernance environnementale à tous les niveaux de décision; (ii) réduction de la vulnérabilité environnementale des pauvres et l'adaptation aux changements du climat; (iii) meilleure gestion des villes au plan de l'environnement; (iv) gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants et des zones côtières; (v) reforestation du pays et la recherche de l'équilibre entre l'offre et la demande de bois-énergie à long terme au niveau national; (vi) lutte contre la dégradation des terres et la gestion durable de la biodiversité; (vii) lutte contre la pollution dans toutes ses formes; (viii) suivi et surveillance de l'environnement; et (ix) environnement comme centre d'attraction pour les investissements et opportunités d'affaires. On parle également dans le document de stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté (DSNCRP) de l'agriculture et du développement rural, en mentionnant qu'un des grands objectifs est de développer une agriculture respectueuse de l'environnement.



### **2.1.5 Politique de développement agricole (2010-2025)**

Le secteur agricole détient un rôle central dans la sécurité alimentaire du pays et par le fait même, dans le redressement économique et la stabilité sociale. Puisque le secteur est grandement touché par la dégradation environnementale, il est primordial, dans une perspective de gestion des risques environnementaux et sociaux, d'appuyer l'agriculture. Le gouvernement haïtien prétend d'ailleurs faire du secteur agricole le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays (MARNDR, s.d.). C'est dans cette optique que la *politique de développement agricole* a été élaborée, offrant au gouvernement haïtien « un cadre de référence, d'orientation et de planification pour la relance et le développement durable du secteur agricole » (MARNDR, 2011). Parmi les enjeux à long terme identifiés dans le document, apparaît la réduction de la vulnérabilité environnementale.

### **2.1.6 Système national d'évaluations environnementales (2015)**

Le ministère de l'Environnement et le PNUD, appuyés par le bureau de l'ordonnateur national du Fonds européen de développement, l'UE et le l'OIF, ont lancé en 2015 le bureau national d'évaluations environnementales. Ce dernier est un organe décentralisé dont la mission est de promouvoir et mettre en œuvre le *Système national d'évaluations environnementales*. Ce système est consacré à l'analyse et la considération de l'environnement dans les politiques publiques du pays, et ce, de façon transversale. Il inclut trois activités : les études d'impact environnementales, les évaluations environnementales et stratégiques et les audits environnementaux et sociaux. Les études d'impact environnementales découlent directement du décret sur la gestion environnementale de 2005 qui stipule, à travers les articles 56 à 59, que tous projets susceptibles d'avoir des impacts néfastes sur l'environnement fassent l'objet d'une étude.

### **2.1.7 Normes environnementales et sociales internationales**

En plus des efforts mis au niveau national, Haïti s'est engagé auprès de la communauté internationale en ratifiant plusieurs conventions et protocoles environnementaux et sociaux. Parmi les plus importants, on compte les trois conventions de Rio (convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, convention sur la biodiversité et convention sur la lutte contre la désertification), le Protocole de Kyoto et différentes conventions de l'OIT. D'ailleurs, certains programmes et politiques haïtiens, tels que le programme aligné d'action nationale de lutte contre la désertification, ont découlé de ces engagements internationaux. En tant que membre de l'ONU, Haïti s'est également engagé dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et, depuis 2015, des objectifs de développement durable (ODD). Ces divers engagements envers les instances internationales montrent bien la volonté de l'État haïtien de répondre aux problématiques sévissant à l'échelle du pays, et ce, dans une perspective mondiale.

## **2.2 Politiques environnementales des bailleurs de fonds du projet SYFAAH**

La responsabilité des bailleurs de fonds en matière environnementale est principalement de veiller à ce que les projets qu'ils financent respectent les normes et lois environnementales du pays d'intervention et assurent la promotion de leur respect. Ainsi, les bailleurs imposent aux partenaires techniques certaines règles qui permettent d'assurer le respect des accords internationaux et des principes reconnus pour la protection de l'environnement et des populations. Pour le projet SYFAAH, les accords établis avec les bailleurs de fonds (AMC, AFD et la Confédération Suisse) mentionnent le respect des dispositifs haïtiens et des normes internationales en matière de protection de l'environnement et de droit du travail. Autrement dit, la rigueur recherchée par les bailleurs internationaux est d'abord dictée par les pays bénéficiaires.

### **2.2.1 Affaires mondiales Canada (AMC)**

Les partenaires d'AMC sont tenus d'intégrer des considérations environnementales dans la planification et la conception d'initiatives (AMC, 2015). L'Accord de contribution entre AMC et les partenaires en consortium du projet SYFAAH spécifie justement que, conformément à la politique environnementale d'Affaires mondiales Canada en matière de développement durable, le projet doit tenir compte de manière explicite et systématique des considérations environnementales.

La politique environnementale d'Affaires mondiales Canada en matière de développement durable a une visée double, soit à l'interne et à l'externe. En fait, son but est d'intégrer les considérations environnementales dans les processus décisionnels et les activités d'Affaires mondiales Canada, ainsi qu'aider ses partenaires et les pays en développement à mieux promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement (ACDI, 1992). Elle encourage la mise en œuvre de programmes globaux et progressistes qui vont dans le sens de ce développement durable. La politique a deux grands objectifs : accroître chez les gouvernements, les organisations et les collectivités des pays en développement les capacités institutionnelles, technologiques et en ressources humaines nécessaires pour planifier et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des activités de développement respectueux de l'environnement et; aider les pays du tiers monde à contribuer plus efficacement au règlement des problèmes environnementaux mondiaux et régionaux, tout en atteignant leurs objectifs de développement (ACDI, 1992).

Le document expose plusieurs engagements allant en ce sens, dont certains concernent plus directement le projet SYFAAH. Tout d'abord, Affaires mondiales Canada s'engage à travailler avec ses partenaires dans les pays en développement pour identifier les éléments appuyant le développement durable. Pour ce faire, les compétences environnementales existantes seront mises à profit et le développement de nouvelles compétences, au niveau local et canadien, sera soutenu. Par ailleurs, les relations à long terme entre Affaires mondiales Canada et ses partenaires canadiens et internationaux pour le développement durable sont encouragées. Finalement, Affaires mondiales Canada préconise la sensibilisation active aux questions environnementales liées au développement auprès du public et des partenaires.

La politique spécifie également la prise en compte du point de vue des bénéficiaires et des collectivités locales et mentionne que les priorités doivent être établies selon les besoins des pays et des organisations bénéficiaires. Tout en se conformant aux mesures législatives canadiennes, le respect de la souveraineté des pays partenaires est primordial et les initiatives entreprises doivent s'y adapter.

### **2.2.2 Agence française de développement (AFD)**

En matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, AFD ne détient pas de loi ou de norme concrète, car elle considère que la maîtrise de ces risques relève de la contrepartie. Ainsi, son rôle est d'accompagner ses partenaires dans leurs démarches. À cet effet, elle a mis en place un dispositif de responsabilité sociale et environnementale dans ses opérations qui a pour objectifs : (i) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles ; (ii) de proposer les mesures appropriées visant à limiter l'exposition à ces risques, ou à en compenser les effets; (iii) de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération; (iv) de gérer les imprévus; et (v) d'améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des contreparties (AFD, 2014). AFD propose également une liste d'exclusion indiquant les types de projets qu'elle refuse de financer pour des raisons éthiques, environnementales, sociales et réglementaires. Par exemple, tout projet touchant la production, l'utilisation ou le commerce de pesticides/herbicides, de produits destructeurs de la couche d'ozone ou tout autre produit dangereux, soumis à interdiction ou suppression progressive internationale, ne peut être financé par AFD. De plus, les projets qui sont financés par l'agence doivent

obligatoirement se conformer à la réglementation nationale du pays d'opération, incluant les questions environnementales et sociales. Lorsque celle-ci fait défaut ou est incomplète, AFD propose de se baser sur des règles, pratiques et directives produites par des organisations internationales de référence, telles que l'ONU, la Banque mondiale et l'OCDE (AFD, 2014).

### **2.2.3 Confédération suisse**

La Confédération suisse, par le biais de sa Direction de Développement et Coopération (DDC), tient compte du changement climatique et de ses effets dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Elle le fait par l'entremise de projets de développement, mais également par des mécanismes financiers internationaux. Le mandat de la DDC s'inscrit dans la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale qui identifie le changement climatique comme une des priorités d'action. Les mesures de la DDC permettent également de défendre les intérêts de la *politique environnementale internationale de la Suisse*. Cette politique propose une analyse du système international de l'environnement, puis expose les intérêts stratégiques de la Suisse et ses possibilités d'influence (OFEV, 2012). Les priorités stratégiques présentées dans la politique sont : (i) consolidation et développement des instruments existants et comblement des lacunes; (ii) renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement; (iii) mobilisation des ressources suffisantes pour garantir une mise en œuvre efficace; et (iv) meilleure intégration et renforcement des questions environnementales dans les relations bilatérales avec l'Union européenne. Cette politique vise à aider la réussite de l'application des accords internationaux sur l'environnement, considérant que les politiques environnementales nationales sont de plus en plus déterminées par les réglementations internationales. Dans son financement, la DDC garantit l'application des mesures définies par les conventions dans les pays en développement, tout en cherchant l'équilibre entre les exigences environnementales et les objectifs de développement, ainsi qu'entre les priorités nationales et internationales.

## **2.3 Politiques et normes environnementales des partenaires de réalisation du projet SYFAAH**

Dans la même logique, les partenaires techniques du projet – DID, FADQDI et IICA – se sont dotés de normes et de cadres qui visent à rendre leurs interventions compatibles avec les efforts nationaux et internationaux de protection de l'environnement et des populations. De cette manière, les projets mis en place respectent les réglementations environnementales et sociales des pays d'intervention et s'assurent d'être un vecteur de leur promotion, en appui à l'État. Par exemple, en 1996, DID s'est doté de sa propre politique environnementale, alignée sur la politique environnementale d'Affaires mondiales Canada en matière de développement durable, qui présente le lien entre le progrès économique et social et l'équilibre environnemental. Celle-ci expose la responsabilité de DID envers l'environnement dans ses interventions et, en ce sens, son engagement pour influencer ses partenaires tout en respectant leur autonomie. Il revient donc aux partenaires bénéficiaires de déterminer la façon dont ils entendent concrétiser les actions proposées dans une optique de respect des lois et normes présentes dans le pays d'intervention. Ainsi, les membres du consortium du SYFAAH s'assurent que les dispositifs environnementaux et sociaux sont respectés et encouragés dans le projet, tout en appuyant leurs partenaires dans le renforcement spécifique et ponctuel en la matière. En d'autres termes, ils garantissent, à travers les interventions du projet, d'être un vecteur de promotion des politiques nationales en appui à l'État haïtien.

### 3.0 ENJEUX ET LIMITES DU PROJET SYFAAH

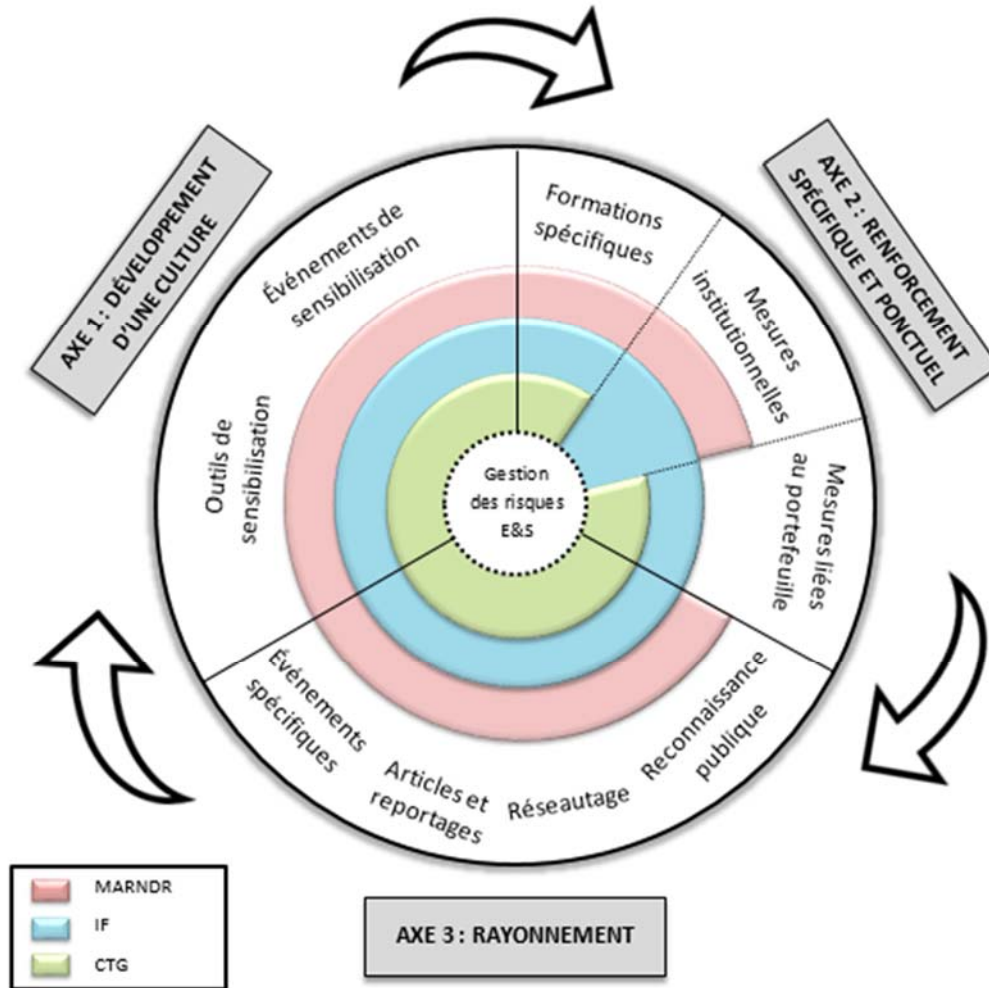
En regard à la contextualisation qui a été faite, il est évident que les problèmes environnementaux et sociaux en Haïti sont tous interreliés et jouent grandement sur la sécurité alimentaire du pays et sur sa capacité à faire face aux différents chocs exogènes. Le projet SYFAAH est fortement concerné par les problématiques environnementales du pays qui affectent grandement la productivité agricole, puisque son but ultime est de relancer l'économie agricole et rurale, créer des emplois et améliorer la sécurité alimentaire. Par exemple, la mise en place de mécanismes, tels que les conseils aux agroentrepreneurs et les assurances agricoles, ont comme objectif d'atténuer certains risques et effets néfastes sur l'environnement et sur la population. Autrement dit, la gestion des risques environnementaux et sociaux est une préoccupation transversale au projet. Dans cette optique, SYFAAH s'engage à sensibiliser les partenaires aux problématiques environnementales et les appuyer dans la mise en place d'une stratégie. Bien que le but du SYFAAH ne soit pas d'appuyer directement les initiatives de l'État haïtien en matière d'environnement, il se doit de respecter ces dernières dans ses activités, ainsi que d'en faire la promotion auprès des partenaires et de la population. En fait, le projet propose le respect, par les partenaires et leurs éventuels sous-traitants, des normes internationales et des lois du pays de façon à appuyer les dispositifs étatiques concernés. Il est important de montrer aux partenaires le rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre les problématiques environnementales et sociales, de façon à ce qu'ils se sentent concernés par ces dernières. En favorisant le développement d'une culture d'entreprise axée sur la gestion des risques environnementaux et sociaux et en faisant rayonner les actions entreprises par les partenaires, les changements seront durables et serviront d'exemples. Un des enjeux du projet est donc de montrer aux institutions financières l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dans leurs activités, ainsi que de savoir leur présenter les avantages pour elles et leurs clients.

L'appui de l'État est également essentiel pour obtenir des effets à long terme. Comme il a été présenté antérieurement, le gouvernement semble détenir la volonté pour implanter des mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux, mais la mise en œuvre des politiques et lois établies en la matière n'est pas encore optimale. Le projet ne peut se substituer à l'État et devra adapter ses actions en conséquence. C'est pourquoi SYFAAH s'engage à mettre les efforts de sensibilisation requis pour favoriser une prise de conscience des partenaires et de la population face aux problématiques environnementales et sociales. Cette action devrait engendrer une accélération de la mise en œuvre des initiatives de l'État.

De plus, il est nécessaire de prendre en compte les limites socioéconomiques du pays. En effet, il faut considérer le niveau d'éducation et de savoir-faire technique des agriculteurs. L'enquête du CNSA (2014) a montré que 40,2 % des agriculteurs n'ont aucune éducation, 26,4 % une éducation primaire incomplète, 7,9 % un primaire complet, 20,1 % un secondaire incomplet, 3,6 % un secondaire complet, 0,8 % un niveau universitaire incomplet et 1,0 % un niveau universitaire complet. Le travail des CTG vise justement à renforcer la capacité des agroentrepreneurs dans la gestion de leur entreprise, à travers la fourniture de services-conseils. C'est pourquoi il est important de sensibiliser et former les CTG à la gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi que sur les normes internationales, pour qu'ils puissent ensuite transmettre leur savoir aux agriculteurs. C'est de cette manière que le projet entend pouvoir sensibiliser et former les agroentrepreneurs sur les problématiques environnementales qui nuisent à la productivité de leurs terres. Ils seront ainsi mieux outillés pour faire face à ces enjeux, répondant ainsi aux objectifs ultimes du SYFAAH. Par ailleurs, lors de la sensibilisation à la population, il faudra savoir adapter les outils pour qu'ils soient accessibles à tous, par exemple en utilisant le créole et des images parlantes.

#### 4.0 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS

En regard des problematiques environnementales en Haïti, du cadre legislatif et normatif du pays, de la volonte des bailleurs de fonds de soutenir ces strategies et de l'experience des partenaires de realisation en matiere environnementale, le SYFAAH propose une strategie de gestion des risques environnementaux et sociaux au benefice des partenaires. Celle-ci a ete pensee dans une approche transversale de maniere a etre integree dans tous les aspects du projet. Le schéma suivant illustre la strategie d'intervention que propose le SYFAAH en matiere de gestion des risques environnementaux et sociaux.



La strategie repose sur trois grands axes : le developpement d'une culture d'entreprise, le renforcement specifique et ponctuel et le rayonnement. Toutes les activites sont liees a ces axes de maniere a sensibiliser, former et appuyer les partenaires dans la mise en oeuvre d'une strategie environnementale et sociale qui leur est propre et qui repond aux exigences du pays en la matiere.

#### **4.1 Axe 1 : Développement d'une culture d'entreprise axée sur la gestion des risques environnementaux et sociaux**

Le point de départ de tout changement dans les pratiques provient d'un certain changement dans la culture. Suivant cette logique, un des buts de la stratégie est de faire en sorte que la gestion des risques environnementaux et sociaux soit partie intégrante de la culture d'entreprise des partenaires du projet. Les actions entreprises par les partenaires et les agroentrepreneurs ne doivent pas être mises en place par la contrainte, mais parce qu'ils se sentent concernés. Le processus débute donc avec la sensibilisation sur les enjeux environnementaux et sociaux en Haïti.

##### **4.1.1 Sensibilisation des partenaires et de la population**

La sensibilisation sera faite auprès des institutions financières partenaires, des conseillers techniques en gestion, des autorités du MARNDR et de la population. L'objectif est de permettre aux différents acteurs du projet SYFAAH de comprendre l'ampleur des problématiques environnementales et sociales en Haïti, leurs rôles dans la lutte contre la dégradation environnementale, ainsi que l'importance d'agir dès maintenant. La sensibilisation permettra également de pérenniser les actions entreprises et ainsi, d'avoir des effets à long terme : un changement de mentalité engendrera un changement durable dans les pratiques.

Cette activité cadre d'ailleurs dans la politique environnementale d'Affaires mondiales Canada et celle de DID, qui appuient la sensibilisation active aux questions environnementales auprès du public et des partenaires. Elle répond également à la convention de rétrocession, dans laquelle le projet s'engage à encourager le respect des normes environnementales et sociales internationales. De plus, elle s'inscrit dans les priorités du PANA, plus précisément celle de l'information, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que dans ses objectifs.

##### **Auprès des institutions financières (IF) partenaires**

L'objectif de cette activité est de sensibiliser les institutions financières partenaires, soit le réseau des caisses Le Levier et SOGESOL, sur les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que sur la gestion de leurs risques. Cette activité permettra de répondre à un des principes directeurs du SYFAAH qui est la valorisation du respect de l'environnement dans le processus d'octroi des crédits.

Sous-activités :

- Développer des outils de sensibilisation aux problématiques environnementales et leurs impacts sur l'agriculture en Haïti pour les IF partenaires;
- Organiser des rencontres de sensibilisation avec les IF partenaires.

Extrants :

- Documents de sensibilisation aux dimensions environnementales et sociales;
- Nombre d'institutions financières sensibilisées;
- Rapports sur les activités de sensibilisation effectuées.

### **Auprès du MARNDR**

En tant que ministère de référence dans le projet SYFAAH, il est important d'aborder avec les autorités concernées les enjeux environnementaux. C'est également ce ministère qui assure à la population un soutien technique. Cette activité s'inscrit également dans l'objectif de développement durable du secteur agricole et de réduction de la vulnérabilité environnementale de la politique de développement agricole du MARNDR.

Sous-activités :

- Développer ou adapter des outils de sensibilisation aux problématiques environnementales et leurs impacts sur l'agriculture en Haïti pour le MARNDR;
- Organiser des rencontres de sensibilisation auprès du MARNDR.

Extrants :

- Documents de sensibilisation aux dimensions environnementales et sociales;
- Nombre d'employés du MARNDR sensibilisés;
- Rapports sur les activités de sensibilisation effectuées.

### **Auprès des conseillers techniques en gestion (CTG)**

Il est primordial d'inclure les CTG dans les activités de sensibilisation, car leur rôle est d'offrir des services-conseils aux agriculteurs. Ils deviennent donc la porte d'entrée pour une sensibilisation directe auprès des agriculteurs et l'adoption de meilleures pratiques agricoles. De plus, cela répond au principe directeur du SYFAAH de valoriser le respect de l'environnement dans l'appui apporté par les CTG et dans les activités culturelles.

Sous-activités :

- Développer ou adapter des outils de sensibilisation aux problématiques environnementales et leurs impacts sur l'agriculture en Haïti pour les CTG;
- Organiser des rencontres de sensibilisation avec les CTG.

Extrants :

- Documents et outils de sensibilisation aux dimensions environnementales et sociales;
- Nombre de CTG sensibilisés;
- Rapports sur les activités de sensibilisation effectuées.

### **Auprès de la population**

Afin d'accroître la portée des activités de sensibilisation, il est intéressant de planifier des activités de sensibilisation auprès du public. Cette activité est importante, afin de faire connaître les lois et les normes haïtiennes qui sont vaguement connues et donc peu mises en pratique.

Sous-activités :

- Définir et identifier le public cible et les médiums les plus propices;
- Développer ou adapter des outils de sensibilisation aux problématiques environnementales et leurs impacts sur l'agriculture en Haïti pour la population;
- Mettre en place des activités de sensibilisation.

Extrants :

- Outils de sensibilisation aux dimensions environnementales et sociales adaptés;
- Nombre de participants aux activités de sensibilisation;
- Rapports sur les activités de sensibilisation effectuées.

## **4.2 Axe 2 : Renforcement spécifique et ponctuel**

Afin d'appuyer concrètement la sensibilisation et cristalliser la culture d'entreprise axée sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, il est primordial de renforcer les capacités de nos partenaires en la matière. Les activités de formation permettront de mettre en lumière les différentes options qui s'offrent aux IF et au MARNDR en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Pour les CTG, elles les outilleront sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans le but ultime de transférer ce savoir aux agroentrepreneurs. Ensuite, il sera possible d'appuyer la mise en place de mesures concrètes choisies par les partenaires.

### **4.2.1 Évaluation des IF et CTG**

L'évaluation de la performance environnementale des institutions financières partenaires nous permettra de savoir à quel niveau se situe chacune d'elles et ainsi mieux adapter nos formations. Il en va de même pour l'évaluation des connaissances environnementales des CTG.

Sous-activités :

- Développer un formulaire d'évaluation de la performance environnementale des IF;
- Développer un formulaire d'évaluation des connaissances environnementales des CTG;
- Évaluer avec les IF;
- Évaluer les CTG.

Extrants :

- Formulaire d'évaluation de la performance environnementale des IF;
- Formulaire d'évaluation des connaissances environnementales des CTG;
- Données sur le niveau de performance environnementale initiale des IF;
- Données sur le niveau de connaissances initiales des CTG.

### **4.2.2 Formation des partenaires et CTG**

Cette activité est la suite logique de la sensibilisation. L'objectif est d'outiller les partenaires en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux et ainsi, formaliser la culture d'entreprise en ce sens.

#### **Auprès des IF**

La formation des IF partenaires se fera sur les outils existants sur la gestion des risques environnementaux et sociaux. Cette formation pourra également les éclairer sur la manière dont elles peuvent influencer concrètement la dégradation environnementale et ses effets sur l'agriculture.

Sous-activités :

- Développer des modules de formation sur la gestion des risques environnementaux et sociaux;
- Planifier des formations avec les IF.

Extrants :

- Modules de formation sur la gestion des risques environnementaux et sociaux;
- Nombre d'IF formées;
- Rapports sur les activités de formation.



### **Auprès du MARNDR**

Le MARNDR, en tant que ministère de référence, se doit également d'être outillé en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux en agriculture. De plus, puisqu'il supervise le conseil technique, il est nécessaire de connaître les normes environnementales et sociales internationales qui doivent être appliquées en agriculture.

Sous-activités :

- Développer et/ou adapter des modules de formation sur les pratiques agricoles durables;
- Développer et/ou adapter des modules de formation sur les lois et normes environnementales et sociales;
- Planifier des formations avec les autorités.

Extrants :

- Modules de formation sur les pratiques agricoles durables;
- Modules de formation sur les normes environnementales et sociales internationales;
- Nombre d'employés du MARNDR formés;
- Rapports sur les activités de formation.

### **Auprès des CTG**

Les CTG, en tant qu'experts auprès des agroentrepreneurs, se doivent d'être formés sur les normes environnementales et sociales internationales, ainsi que sur les bonnes pratiques agricoles.

Sous-activités :

- Développer et/ou adapter des modules de formation sur les pratiques agricoles durables;
- Développer et/ou adapter des modules de formation sur les normes environnementales et sociales;
- Planifier des formations avec les CTG;
- Mettre à jour les fiches techniques selon les normes environnementales nationales et internationales.

Extrants :

- Modules de formation sur les normes environnementales et sociales internationales;
- Modules de formation sur les pratiques agricoles durables;
- Nombre de CTG formés;
- Rapports sur les activités de formation;
- Fiches techniques respectant les normes internationales et nationales.

#### **4.2.3 Mise en place de mesures institutionnelles (IF et MARNDR)**

Après la sensibilisation et la formation, les institutions financières partenaires et les autorités du MARNDR peuvent mettre en place des mesures institutionnelles en lien avec les questions environnementales et sociales. Celles-ci sont prises à l'interne de manière à réduire leur empreinte écologique. Il s'agit donc d'un premier pas vers la prise d'actions concrètes respectueuses de l'environnement. Cette activité répond à l'engagement du SYFAAH d'encourager le respect des normes environnementales et sociales internationales et induire la prise d'actions en ce sens par les partenaires. De plus, elle aidera à inscrire les problèmes environnementaux dans la volonté politique de l'État pour les résoudre, prérequis dans la poursuite de la stratégie de croissance et réduction de la pauvreté du DSNCRP.

Sous-activités :

- Développer une proposition de mesures institutionnelles;
- Élaborer un modèle de politique environnementale et sociale;
- Planifier des rencontres avec les personnes-ressources pour présenter la proposition.

Extrants :

- Guide sur les mesures institutionnelles;
- Modèle de politique environnementale et sociale;
- Nombre d'institutions qui s'engagent dans la diminution de leur empreinte écologique;
- Liste des mesures institutionnelles choisies par les IF.

#### **4.2.4 Mise en place de mesures liées au portefeuille de crédit (IF)**

Afin d'élargir l'impact du projet SYFAAH dans la gestion des risques environnementaux et sociaux, il est nécessaire que les IF partenaires et les clients des CTG prennent des mesures liées au portefeuille. Une fois mises en place, ces mesures feront changer des habitudes agricoles néfastes et intimeront ainsi un changement à long terme.

Sous-activités :

- Développer une proposition de mesures liées au portefeuille de crédit;
- Élaborer une liste d'exclusion de financement;
- Planifier des rencontres avec les personnes-ressources pour définir avec eux les mesures les plus appropriées.

Extrants :

- Guide sur les mesures liées au portefeuille;
- Liste d'exclusion;
- Nombre d'IF qui s'engagent dans l'adoption de mesures liées au portefeuille;
- Liste des mesures liées au portefeuille choisies par les IF.

### **4.3 Axe 3 : Rayonnement**

Le rayonnement est un axe important dans la mesure où il permet de mettre de l'avant les initiatives prises par les partenaires du projet. En plus d'être un avantage pour eux, cela fait office d'exemples et de modèles pour les autres institutions. Les IF peuvent montrer qu'elles savent reconnaître les besoins de leurs clients et ainsi, appuyer la prospérité du pays en matière d'agriculture.

Sous-activités :

- Définition d'un calendrier d'activités;
- Favoriser le réseautage;
- Organiser des événements spécifiques (ateliers de travail, émission de radio, articles, etc.).

Extrants :

- Calendrier d'activités;
- Publications (journaux, médias sociaux, revue annuelle, etc.);
- Rapports sur les activités;
- Données sur le rayonnement (nombre de participants aux activités, liste des participants, etc.).

## RÉFÉRENCES

Agence canadienne de développement international (ACDI) (1992) La politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable. *Ministère des Relations extérieures et du Développement international*. Disponible en ligne : [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy2/\\$file/ENV-sansphotos-F.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy2/$file/ENV-sansphotos-F.pdf)

Agence française de développement (AFD) (2014) Maîtrise des risques environnementaux et sociaux dans les projets financés. Disponible en ligne sur le site de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/AFD/developpement-durable/DD-et-operations/maitrise-risques>

ALLET, Marion (2012) Why do microfinance institutions go green ? *Centre Emile Bernheim. Solvay Brussels School*. Disponible en ligne : <http://www.microfinancegateway.org/library/why-do-microfinance-institutions-go-green>

Affaires mondiales Canada (AMC) (2015) Exigences et procédures environnementales à l'ACDI. *Développement*. Disponible en ligne sur le site d'AMC : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/enviro/requirements-procedure-exigences.aspx?lang=fra>

BORDE, Alexandre et al. (2015) Estimation des coûts des impacts du changement climatique en Haïti. Projet de renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques (GEF ID n°3733/PIMS ID n°3971). *MDE, PNUD, MEF et Carborium*. Disponible en ligne : <http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/Protection%20de%20l%20environnement/UNDP-HT-ProEnv-EtuEconoCC.pdf>

Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) (2014) Rapport d'analyse de l'enquête sur les besoins financiers des agriculteurs haïtiens. *IICA, Projet SYFAAH*.

FIDA (2010) Évaluations environnementales et des changements climatiques. Pour la préparation du programme d'options stratégiques pour le pays 2013-2018 du FIDA. Disponible en ligne : <http://operations.ifad.org/documents/654016/0/Haiti+-+Environment+and+climate+change+assessment/24f0c1b5-9117-4fcd-960e-e32c1b6ecf7b>

Germanwatch (2015) Global Climate Risk Index 2016. Who Suffers Most from Extreme Weather Events ? Weather-related Loss Events in 2014 and 1995 to 2014. Disponible en ligne : <http://germanwatch.org/fr/download/13503.pdf>

Gouvernement du Canada (2012) Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Disponible en ligne sur le site de la législation du gouvernement canadien : <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/>

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) (2010) Plan stratégique 2010-2020. Disponible en ligne : <http://www.iica.int/sites/default/files/publications/files/2016/B2188f.pdf>

IICA, CTA et CaRAPN (2012) Farming Change, growing more food with a changing resource base. Disponible en ligne : <http://repiica.iica.int/docs/B2960i/B2960i.pdf>

MARCEAU, Claude (2000) Application de la politique environnementale dans les programmes de DID. *Développement international Desjardins*.

Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) (s.d.) Contexte socio-économique. Le diagnostic du secteur agricole haïtien. Disponible en ligne : <http://agriculture.gouv.ht/view/01/?-Contexte-socio-economique-74->

Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) (s.d.) Sécurité alimentaire. Disponible en ligne : <http://agriculture.gouv.ht/view/01/?-Securite-Alimentaire.58->

Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) (2011). Politique de développement agricole 2010-2025. Disponible en ligne : [http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Politique\\_de\\_developpement\\_agricole-Version\\_finale\\_mars\\_2011.pdf](http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Politique_de_developpement_agricole-Version_finale_mars_2011.pdf)

Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) (2013). Rapport bilan annuel 2013-2014. Disponible en ligne : [http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/marndr\\_bilan-agricole\\_2013-2014.pdf](http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/marndr_bilan-agricole_2013-2014.pdf)

Ministère de l'Environnement (MDE) (2006) Plan d'action national d'adaptation (PANA). Programme changements climatiques, République d'Haïti. Disponible en ligne : <http://unfccc.int/resource/docs/napa/hti01f.pdf>

MINUSTAH (Juin 2013) Les dossiers du mois. Protection de l'environnement : la dernière frontière. No 011. Disponible en ligne : <https://minustah.unmissions.org/environment-protection-last-frontier-les-dossiers-du-mois-n%C2%B011-protection-de-lenvironnement-la>

MIX et the European Microfinance Platform (e-MFP) (2015) Assessing Green Microfinance. Qualitative and quantitative indicators for measuring environmental performance. Disponible en ligne : <http://www.themix.org/mixmarket/publications/assessing-green-microfinance-qualitative-and-quantitative-indicators>

Office fédérale de l'environnement (OFEV) (2012) Politique environnementale internationale de la Suisse 2012. *Confédération Suisse*. Disponible en ligne : <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01636/index.html?lang=fr>

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2015) Rapport sur le développement humain 2015. Disponible en ligne : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015\\_human\\_development\\_report\\_overview\\_-\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015_human_development_report_overview_-_fr.pdf)

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2014) Rapport objectifs du millénaire pour le développement 2013. Haïti, un nouveau regard. Disponible en ligne : [http://www.us.undp.org/content/dam/haiti/docs/mdg/UNDP-HT-HaitiRapportOMD2013\\_20140611.pdf](http://www.us.undp.org/content/dam/haiti/docs/mdg/UNDP-HT-HaitiRapportOMD2013_20140611.pdf)

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2016) À propos d'Haïti. Disponible en ligne : <http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/countryinfo/>

République d'Haïti (2007) Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) (2008-2010). Pour réussir le saut qualitatif. Disponible en ligne : [http://www.aecid.ht/uploadfile/pubdoc4\\_dsncrp.pdf](http://www.aecid.ht/uploadfile/pubdoc4_dsncrp.pdf)



Développement international Desjardins (DID) est un **leader mondial** dans le déploiement et le renforcement de la finance inclusive dans les pays en développement et en émergence.

Notre compétence repose sur l'expérience plus que centenaire du Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif du Canada et le cinquième dans le monde.

Nous nous inspirons des meilleures pratiques expérimentées au fil des collaborations avec nos nombreux partenaires pour appuyer la création, la croissance et le renforcement d'institutions financières et soutenir ainsi le développement d'un patrimoine individuel et collectif.

**Expert-conseil, opérateur d'institutions et investisseur, DID se distingue par son expertise pointue dans les champs suivants :**

- Mobilisation de l'épargne
- Services financiers agricoles
- Solutions technologiques
- Formation
- Surveillance
- Services financiers pour les entrepreneurs
- Microassurance
- Financement de l'habitat
- Gouvernance

Résolument tourné vers l'avenir, DID met à contribution tous ses talents afin d'élargir l'accès aux services financiers pour les populations des pays en développement et en émergence. Ensemble, nous créons l'avenir. C'est notre ultime raison d'être.

[www.did.qc.ca](http://www.did.qc.ca)



Développement international Desjardins  
59, avenue Bégin, Lévis (Québec) G6V 4C3

(418) 835-2400  
(418) 833-0742  
[info@did.qc.ca](mailto:info@did.qc.ca)